

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2470

4 octobre 2012

SOMMAIRE

aeris CAPITAL Sustainable Impact	118560	Mainoria SICAV - SIF	118559
AMA Trading Group S.à r.l.	118557	Mainoria SICAV - SIF	118551
Asia Wood Furnitures S.A.	118528	Maison Renée Berens Sàrl	118559
Euclid International S.à r.l.	118515	Majer Immo S.A.	118560
Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l. ..	118532	Marco Boesen GmbH	118559
Financial Isis Company S.A. SPF	118545	Mark Steel Development S.A.	118560
Great Prospects (Luxembourg) S.à r.l. ..	118528	Mateco Location de Nacelles S.A.	118560
GS International Holdings S.à r.l.	118529	Moa Trading Luxembourg s.à r.l.	118550
GS Luxco III S.à r.l.	118529	PAH SBSS Lux Holding Sàrl	118552
Guarulhos S.à r.l.	118515	Phlavia Luxembourg S.à r.l.	118528
Illinois Holding S.A.	118514	P. M. F. E. S.à r.l.	118554
Illinois S.A.	118514	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	118551
Immobilière Royale	118537	Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.	118551
Indian Power Investments S.à r.l.	118537	Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l.	118551
Isty Holding S.à r.l.	118535	Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.	118552
Jadl Invest	118538	Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l.	118552
J&B Concept S.A.	118553	Red Hook Investments Sàrl	118560
JER Europe Fund II Holdings S.à r.l.	118554	SPE III Gaia S.à r.l.	118553
Jet Discount S.à r.l.	118554	SPE III Lowry S.à r.l.	118557
Krokus S.A.	118554	Telema Invest S.A.	118553
Lamp 1 S.à r.l.	118538	TMF Luxembourg Holding S.A.	118553
Lansvest S.A.	118554	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	118532
Le Millénaire Restaurant s.à r.l.	118557		
LJMF Investments S.A.	118557		
Logan Estates, S.à r.l.	118559		
Lutzenburg Real Estate S.à r.l.	118550		
Lux Developers S.A.	118550		
Lux Service Manutention SA	118559		

**Illinois Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Illinois S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 50.921.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATRE SEPTEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "ILLINOIS S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 50.921, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 20 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 02 août 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 15 juillet 2005.

La séance est ouverte à 09h00, sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "ILLINOIS S.A." en "ILLINOIS HOLDING S.A.".
2. Modification du premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ILLINOIS HOLDING S.A., société anonyme.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de "ILLINOIS S.A." en "ILLINOIS HOLDING S.A.".

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ILLINOIS HOLDING S.A., société anonyme.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, L. CHRISTIANY, C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 septembre 2012. Relation: RED/2012/1173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012115945/53.

(120155937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.961,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.844.

—
Rectificatif du dépôt L120154448

Suite à une erreur de dépôt, Mr James Stephen Rees a procédé à la cession des 6346 parts ordinaires qu'il détenait dans la Société et détient désormais 25 parts sociales préférentielles spéciales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115898/13.

(120155895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.851.

—
In the year two thousand twelve, on the third of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EUCLID INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 156 851, incorporated by deed enacted on 15 November 2010, and which by-laws have not been yet amended.

The meeting is opened at 9 am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marilia Azevedo, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 80,730.- EUR (eighty thousand seven hundred thirty euros) so as to raise it from its current amount of 2,118,185.- EUR (two million one hundred eighteen thousand one hundred eighty five euros) to 2,198,915.- EUR (two million one hundred ninety eight thousand nine hundred fifteen euros) by the issue of a total of 80,730 (eighty thousand seven hundred thirty) new shares classes A to I, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in cash. Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

3. Removal of article 14 of the articles of association and subsequent renumbering of the following articles of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount 80,730.- EUR (eighty thousand seven hundred thirty euros) so as to raise it from its current amount of 2,118,185.- EUR (two million one hundred eighteen thousand one hundred eighty five euros) to 2,198,915.- EUR (two million one hundred ninety eight thousand nine hundred fifteen euros) by the issue of a total of 80,730 (eighty thousand seven hundred thirty) new shares classes A to I, having a par value of 1.- EUR (one euro) as follows:

- 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 8,970 (eight thousand nine hundred seventy) redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- to be issued with a share premium of an aggregate amount of 726,608.62 EUR (seven hundred twenty six thousand six hundred eight euros and sixty two cents).

The shareholder:

- 1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I
- 2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II
- 3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III
- 4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

All acting through their General partner Industri Kapital 2007 GP LP acting through its General Partner INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144	2.144	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022	2.022	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253	2.253	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524
Alpha IAB Co- Investment AB	27	27	27	27	27
TOTAL	8.970	8.970	8.970	8.970	8.970

Subscriber	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27	27	27
TOTAL	8.970	8.970	8.970	8.970

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, here represented by INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, acting in its capacity as attorney, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales, (here-after "IK 2007") declares to subscribe the new shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Dessoay, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Redeemable Class F preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 726,608.62 EUR (seven hundred twenty six thousand six hundred eight euros and sixty two cents), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 80,730.- EUR (eighty thousand seven hundred thirty euros) plus a share premium 726,608.62 EUR (seven hundred twenty six thousand six hundred eight euros and sixty two cents), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 2,198,915.-EUR (two million one hundred ninety eight thousand nine hundred fifteen euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class B preferred

shares (the «Class B Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 242,935 (two hundred forty two thousand nine hundred thirty five) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 2,198,915 (two million one hundred ninety eight thousand nine hundred fifteen) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one shareholder company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial, as amended (the "Law"). In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

8.3. Dividends

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Preferred Shares held by them;

Class F Preferred Shares: zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Preferred Shares held by them;

Class G Preferred Shares: zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Preferred Shares held by them;

Class H Preferred Shares: zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Preferred Shares held by them;

Class I Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class I Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Preferred Shares).

8.4 - Share premium

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting,

provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7 - Voting rights - Distributions

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. Save as provided in the present article 8,

i) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii) Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 - Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers, as the case may be, will be paid to the Company in the short term or to the extent agreed between the Company and the shareholders, such assets which can be assigned in kind by the company in settlement of the Cancellation Value, LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2019 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2020 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles determined on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the Law or to the Articles

R = Any freely distributable share premium and reserves

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.”

Third resolution

The shareholders unanimously decide to remove article 14 of the articles of association and to subsequently renumber the following articles 15 to 23 of the articles of association into articles 14 to 22.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “EUCLID INTERNATIONAL S.A.R.L.”, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 851, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2010, dont les statuts n’ont été modifiés.

L’assemblée est ouverte à 9 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l’ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d’usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 80.730,- EUR (quatre vingt mille sept cent trente euros) pour le porter de son montant actuel de 2.118.185,- EUR (deux millions cent dix-huit mille cent quatre-vingt-cinq euros) à 2.198.915,- EUR (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quinze euros) par l'émission d'un total de 80.730 (quatre vingt mille sept cent trente) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

3. Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 80.730,- EUR (quatre vingt mille sept cent trente euros) pour le porter de son montant actuel de 2.118.185,- EUR (deux millions cent dix-huit mille cent quatre-vingt-cinq euros) à 2.198.915,- EUR (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quinze euros) par l'émission d'un total de 80.730 (quatre vingt mille sept cent trente) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe F, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe G, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe H, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 8.970 (huit mille neuf cent soixante-dix) parts sociales rachetables privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 726.608,62 EUR (sept cent vingt-six mille six cent huit euros et soixante-deux cents);

L'actionnaire:

1.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

2.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

3.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

4.- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

Agissant à travers leur "General Partner" Industri Kapital 2007 GP LP agissant à travers son "General Partner" INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par le droit anglais.

5.- Alpha IAB Co-Investment AB, représenté par INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, agissant en sa qualité de "Attorney", ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par le droit anglais.

(ci-après «IK 2007»), déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144	2.144	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022	2.022	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253	2.253	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524
Alpha IAB Co- Investment AB	27	27	27	27	27
TOTAL	8.970	8.970	8.970	8.970	8.970
Souscripteur		Parts	Parts	Parts	Parts

	sociales rachetables de classe F	sociales rachetables de classe G	sociales rachetables de classe H	sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524	2.524	2.524
Alpha IAB Co- Investment AB	27	27	27	27
TOTAL	8.970	8.970	8.970	8.970

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27

TOTAL	8.970	8.970
Parts sociales rachetables de classe E:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Parts sociales rachetables de classe F:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Parts sociales rachetables de classe G:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Parts sociales rachetables de classe H:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970
Parts sociales rachetables de classe I:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.144	2.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.022	2.022
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2.253	2.253
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2.524	2.524
Alpha IAB Co-Investment AB	27	27
TOTAL	8.970	8.970

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 726.608,62 EUR (sept cent vingt-six mille six cent huit euros et soixante-deux cents) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 80.730,- EUR (quatre vingt mille sept cent trente euros) plus 726.608,62 EUR (sept cent vingt-six mille six cent huit euros et soixante-deux cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 2.198.915,-EUR (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quinze euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 242.935 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 2.198.915 (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»). Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Parts Sociales Privilégiées de Classe I).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

8.3.- Dividendes

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe F: zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe G: zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe H: zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe I: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts privilégiées de Classe I) a été annulée suite à un rachat au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts privilégiées de Classe H)

8.4 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 – Vente, Acquisition, et souscription des Parts Sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenche la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote -Distributions

Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique au moment de la prise des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8.

(i) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(ii) Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E, des Parts Sociales Privilégiées de Classe F, des Parts Sociales Privilégiées de Classe G, des Parts Sociales Privilégiées de Classe H et des Parts Sociales Privilégiées de Classe I ont droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société après le paiement ou la provision du Dividende Ordinaire.

8.8 -Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.9 – Définitions Cash

Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme ou dans la limite convenue entre la Société et les associés, tous actifs pouvant être transférés en nature par la Société en paiement de la Valeur d'Annulation, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires.

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts et de renuméroter les articles suivants 15 à 23 des statuts en articles 14 à 22.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, M. Azevedo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41400. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012115828/723.

(120156081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3398 Roeser, 1, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012115729/13.

(120156003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Phlavia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.339.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 août 2012, que

Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited

a transféré 1885 parts sociales

à

Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, enregistrée sous le numéro 1720 auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012116073/20.

(120155960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Great Prospects (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.137.

EXTRAIT

En date du 31 août 2012, l'assemblée des associés de la Société a pris la résolution suivante:

- Le changement de siège social de 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été accepté avec effet au 31 août 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115909/13.

(120155905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

**GS Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS International Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 148.158.

In the year two thousand twelve, on the sixth of August, before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GS Financial Services II, L.L.C. a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Bronckart, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 9 day of August, 2012.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is the sole shareholder of GS International Holdings S.a r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 5 August 2009, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.158, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1933 of 5 October 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is set at twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by a total of two million (2,00,000) shares, each with a nominal value of one cents of United States Dollar (USD 0.01-)

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of the registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) change of the name of the Company from "GS International Holdings S.à r.l." to "GS Luxco III S.à r.l."
- (d) Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item (c) above;
- (e) appointment of Mr. Dylan Davies as Manager of the Company;
- (f) appointment of Mr. Ronan Carroll as Manager of the Company;
- (g) delegation of powers;
- (h) miscellaneous.

V The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "GS International Holdings S.à r.l." to "GS Luxco III S.à r.l.";

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of" GS Luxco III S.à.r.l." (the Company)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9th of August 2012, Mr. Dylan Davies, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from 9th of August 2012, Mr. Ronan Carroll, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (800.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille douze, le dixième jour d'août, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GS Financial Services II, L.L.C., une société à responsabilité limitée soumise au loi du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I Qu'il est l'associé unique de GS International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.158, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°1933 du 5 octobre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par un total de deux millions (2.000,000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un cent de dollar américain (USD 0,01-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

- (a) modification du siège social de la Société;
 - (b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
 - (c) modification de la dénomination de la Société de "GS International Holdings S.à r.l." en "GS Luxco III S.à r.l.";
 - (d) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société afin de refléter le changement adopté sous le point (c) ci-dessus;
 - (e) nomination de Mr. Dylan Davies comme Gérant de la Société;
 - (f) nomination de Mr. Ronan Carroll comme Gérant de la Société;
 - (g) délégation des pouvoirs;
 - (h) divers.
- V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de "GS International Holdings S.à r.l." en "GS Luxco III S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " GS Luxco III S.à r.l." (ci-après, la Société)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, Mr. Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant, en date du 9 août 2012 et pour une période illimitée, Mr. Ronan Carroll, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012. Relation: LAC/2012/38657. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115915/167.

(120156250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 67.480.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social le 2 janvier 2012

La cession de 1 part détenue par la société CORNET PRECHEUR & ASSOCIES - LORRAINE D'EXPERTISE COMPTABLES SA au profit de - La société anonyme de droit luxembourgeois «Digitech S.A.», établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102003.

L'assemblée a pris acte de donner tout pouvoir de signature à Madame LERBS Kahrien

La société pourra être engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

Monsieur Cornet Jean

Gérant

Référence de publication: 2012115883/19.

(120155952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

—
L'an deux mille douze, le premier février.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 1 SCA», une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.468 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2602 du 14 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 janvier 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Monsieur François-Xavier LANES, employé, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui nomme Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prolongation jusqu'au 31 juillet 2012 de la Période d'Investissement telle que définie dans les statuts de la Société (les «Statuts»).

2. Modification de la définition de Période d'Investissement dans les Statuts.

3. Autorisation de chercher à établir un nouveau véhicule d'investissement six mois avant la fin de la Période d'Investissement.

4. Modification de l'Article 14 des Statuts.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées par le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la Période d'Investissement jusqu'au 31 juillet 2012.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier la définition de «Période d'Investissement» dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Période d'Investissement (Commitment Period) désigne la période courant du Premier Jour de Souscription jusqu'au 31 juillet 2012».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de permettre à l'Associé-Gérant-Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées de chercher à établir un nouveau véhicule d'investissement six mois avant la fin de la Période d'Investissement.

Quatrième résolution

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14.1 alinéa 5 qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 14. Conflit d'intérêts et opportunités de co-investissement.

14.1. (alinéa 5).

En outre, l'Associé-Gérant-Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées ne chercheront pas à établir un fonds commun de placement (pooled collective investment scheme fund) ou tout autre véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement avant la première des dates suivantes:

- a) La date à laquelle 75% de l'Engagement Global a été investi ou est engagé en vue de son investissement dans une opération ou un projet de développement non encore réalisé; ou
- b) six (6) mois avant la fin de la Période d'Investissement.»

Les autres dispositions de l'article 14 restent inchangées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the first day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of "WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS #1 SCA", a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.468 (the

"Partnership"), incorporated by a deed received by the undersigned notary, on August 29th, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2602 dated November 14th, 2007. The articles of association of the Partnership were last amended on January 12th, 2012 by a deed of the same notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is open under the chairmanship of Mr François-Xavier LANES, employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Meeting appoints as Secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:
I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Extension until 31 July 2012 of the Commitment Period as defined in the articles of association of the Partnership (the "Articles").

2. Restatement of the definition of Commitment Period in the Articles.

3. Authorization to seek to establish a new investment vehicle six months before the end of the Commitment Period.

4. Restatement of Article 14 of the Articles.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holder of the shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. The said list and the proxies, after having been signed by the proxy holder, the board of the Meeting and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

III. The entire share capital being represented at the Meeting, the shareholders acknowledge that they have been duly convened and declare that they have been beforehand informed of the agenda.

IV. The Meeting, representing the entire share capital is duly constituted and may validly resolve upon the items of the agenda.

The Meeting, after deliberations, has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to extend the Commitment Period until July 31st, 2012.

Second resolution

Further to the previous resolution, the Meeting decides to restate the definition of the "Commitment Period" in the Articles which shall now read as follows:

"Commitment Period means the period starting from the First Closing Date and ending on 31 July 2012."

Third resolution

The Meeting decides to enable the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates to seek to establish a new investment vehicle six months before the end of the Commitment Period.

Fourth resolution

Further to the previous resolution, the Meeting decides to restate article 14.1, paragraph 5 which shall now read as follows:

" Art. 14. Conflict of interests and co-investment opportunities.

14.1. (paragraph 5).

Furthermore, the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates may seek to establish a pooled collective investment scheme or any vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy as from the earlier of:

a) the date on which 75% of the Committed Funds have been invested or are committed to be invested in an uncompleted transaction or development project; or

b) six months before the end of the Commitment Period,"

The other provisions of Article 14 remain unchanged.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version, and that, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: F.-X. Lanes, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2012. Relation: LAC/2012/5442. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116208/143.

(120156058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Isty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.861.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

Mr. Belarmino Fernandez Iglesias Filho, a Brazilian citizen, born on 30 May 1960 in Sao Paulo (Brazil), residing at Rua Margarida Galvao 191, Sao Paulo (Brazil),

duly represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 August 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Isty Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168 861 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1558 of 21 June 2012. The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty thousand six hundred fifty-two euro (EUR 30,652.-) by the issue of one million eight hundred fifteen thousand two hundred (1,815,200) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

There appeared Mr Alexandre Gobert, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of the Sole Shareholder on the basis of a proxy dated 9 August 2012, to the newly issued shares.

The shares so subscribed have been paid by a contribution in kind consisting in eighteen thousand one hundred fifty-two (18,152) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, of Lichtenberg Hasenberg B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce (KVK) of Amsterdam under number 32080071.

The value of the contribution in kind made by the Sole Shareholder is set at eighteen thousand one hundred fifty-two euro (EUR 18,152.-), fully allocated to the share capital.

The proofs of the existence and of the value of the contribution in kind made by the Sole Shareholder in a total amount of eighteen thousand one hundred fifty-two euro (EUR 18,152.-) have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the Sole Shareholders decides to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

Art. 5. «The capital of the Company is set at thirty thousand six hundred fifty-two euro (EUR 30,652.-) represented by three million sixty-five thousand two hundred (3,065,200) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Belarmino Fernandez Iglesias Filho, un citoyen brésilien, né le 30 mai 1960 à Sao Paulo (Brésil), demeurant Rua Margarida Galvao 191, Sao Paulo (Brésil),

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 août 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Isty Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46A, Avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 861 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1558 du 21 juin 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente mille six cent cinquante-deux euros (EUR 30.652,-) par l'émission d'un million huit cent quinze mille deux cents (1.815.200) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

A comparu Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration datée du 9 août 2012, aux parts sociales nouvellement émises.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en dix-huit mille cent cinquante-deux (18.152) actions, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, de Lichtenberg Hasenberg B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de la chambre de commerce (KVK) d'Amsterdam sous le numéro 32080071.

Le montant de l'apport en nature effectué par l'Associé Unique est fixé à dix-huit mille cent cinquante-deux euros (EUR 18.152,-) entièrement alloué au capital social.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport en nature effectué par l'Associé Unique d'un montant total de dix-huit mille cent cinquante-deux euros (EUR 18.152,-) ont été soumises au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à trente mille six cent cinquante-deux euros (EUR 30.652,-) représenté par trois millions soixante-cinq mille deux cents (3.065.200) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/11005. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012115942/106.

(120155908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 mars 2012 à Luxembourg

1. Le mandat de commissaire de la société Montbrun Révision Sàrl expire en 2012 et n'est pas renouvelé.
2. L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire, la société AUDITEX Sàrl, 3A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011. Auditex est nommée pour une période de 4 ans, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012115950/15.

(120156005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Indian Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.612.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2012

1. M. Jeffrey S. ROEHL a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M^{me} Kristin MEIKLE, avocate, née à Oklahoma (Etats-Unis d'Amérique) le 27 février 1967, demeurant professionnellement au 12011-12021 Sunset Hills Road, Reston VA 20190, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115951/16.

(120155909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Jadl Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.056.252,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.488.

—
Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 5 septembre 2012

Est présent

La société anonyme GLG INVEST LIMITED 100 parts

Siège social: 7, Welbeck Street, London, W1G 9YE, United Kingdom

Ordre de jour

1. Transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89e, Parc d'Activités, L- 8308 Capellen

La décision suivante a été prise:

- L'Assemblée Générale a décidé de procéder au transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Représentée par GLG INVEST LIMITED

Référence de publication: 2012115959/18.

(12015957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Lamp 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 171.301.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Me Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing professionally in Wiltz, acting on behalf of his colleague Me Paul DECKER, notary residing professionally in Luxembourg.

There appeared:

"KMG SICAV-SIF", a public limited company having its registered office in 11 Rue d'Aldringen, L-1118 (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.130,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg on August 8th, 2012.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "LAMP 1 S.À R.L." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred GBP (12,500.-GBP) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a par value of ten GBP (10.-GBP) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2013.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s)

commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 27 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2012.

Subscription and Liberation

The one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been subscribed by the sole shareholder "KMG SICAV-SIF", prenamed,

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred GBP (12,500.- GBP) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be nine hundred euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2).
2. Are appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Kevin MUDD, company director, born on 30/08/1957 in Basildon (United Kingdom), with professional address at 4 Theklas Lyssiotti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol (Cyprus), as Chairman of the Board of Managers of the Company, and
 - Mrs. Hanna DUER, company director, born on 07/05/1966 in Gentofte (Denmark), residing professionally at 19, Rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg).
3. The registered office is established at L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«KMG SICAV-SIF», une société anonyme ayant son siège social aull Aldringen, L-1118 (Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.130,

ici dûment représentées par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 8 août 2012 à Luxembourg.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LAMP 1 S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent livres sterling (12.500,-GBP) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix livres sterling (10,-GBP) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique «KMG SICAV-SIF», prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent livres sterling (12.500,-GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à neuf cent euros (900,-EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Kevin MUDD, dirigeant de sociétés, né le 30/08/1957 à Basildon (Angleterre), résidant professionnellement au 4 Theklas Lyssioti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol, (Cyprus), qui prendra la fonction de Président du Conseil de gérance; et

- Ms. Hanna DUER, dirigeant de sociétés, né le 07/05/1966 à Gentofte (Danemark), résidant professionnellement au 19, Rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg).

3. Le siège social de la société est établi au 53, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2012. Relation: LAC/2012/40504. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115988/367.

(120156374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Financial Isis Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 171.292.

STATUTS

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2012.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Luc DEMEYER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "FINANCIAL ISIS COMPANY S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières pré-

cieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000.-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (1° "Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions

Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée, cinq cents actions	500
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, cinq cents actions	500
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cinquante euros (€ 2.050.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée.
- b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
- c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEYER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 août 2012. Relation: CAP/2012/3286. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 septembre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012116247/265.

(120156018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Lutzenburg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.668.

Il résulte de la décision du conseil de gérance du 20 juin 2012 que le siège social a été transféré du 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 11 Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg avec effet au 20 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

LUTZENBURG REAL ESTATE S.à r.l.

Paul Lamberts

Gérant

Référence de publication: 2012116001/15.

(120155940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Lux Developers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.888.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 07 septembre 2012 que:

- M. Didier MEKIES a été révoqué de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 07 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012116003/15.

(120155893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Moa Trading Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.962.

1. All-In Finance Holding B.V, ist als A Geschäftsführer der Gesellschaft abgetreten.

2. All-In Group Holding B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet gemäss Gesetze der Niederlanden, registriert bei der «Kamer van Koophandel» von Amsterdam, Niederlanden, unter Nummer 34234520, mit Sitz in Evert van de Beekstraat 49, NL - 1118 CL Luchthaven Schiphol, hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter, Herrn Mr. Franciscus Theodorus VOGEL, geboren am 7 Juni 1969 in Haarlem, Niederlanden und mit beruflicher Anschrift in Evert van de Beekstraat 49, NL - 1118 CL Luchthaven Schiphol, ist

als neuer A Geschäftsführer der Gesellschaft für unbestimmte Zeit und ab 06/09/2012. ernannt worden.

Für und im Auftrag der MOA TRADING LUXEMBURG S.A.R.L.

Sabine PERRIER

B Geschäftsführer

Référence de publication: 2012116036/18.

(120155971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

L'Assemblée Générale Ordinaire de Mainoria SICAV-SIF

Tenue au siège le 25 juillet 2012

A décidé la nomination, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, de l'Administrateur suivant:

Christian Bertrand

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116022/15.

(120155926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. M. Anirudha PANGARKAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Darren SUTHERLAND, administrateur de sociétés, né à Falkirk (Royaume-Uni), le 16 avril 1973, demeurant à 14, Chestnut Park, Banchory, AB31 5PP Aberdeenshire, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116078/16.

(120155904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.730.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116079/16.

(120155931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.735.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 4 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116080/16.

(120155924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.657.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116081/16.

(120155917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.654.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 août 2012

1. Mme Angela MCKINNEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 17 août 2012.

2. M. Michael POPE, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume-Uni), le 2 novembre 1957, demeurant à 15200 Memorial drive, apt. 1902, Houston, Texas 77079, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé avec effet au 17 août 2012 comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116082/16.

(120155914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

PAH SBSS Lux Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012116086/14.

(120155938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Telema Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.393.

La société EXCELIANCE SA, inscrite au RCSL sous le numéro B83412, représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO vous informe par la présente de sa démission en qualité d'administrateur de la société TELEMA INVEST S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B133393

Luxembourg, le 03 septembre 2012.

EXCELIANCE SA

Jonathan BEGGIATO

Référence de publication: 2012116182/13.

(120155922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

J&B Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116494/10.

(120156913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SPE III Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.260.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1624 du 2 juillet 2008.

Les comptes annuels abrégés de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Gaïa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012116656/14.

(120157193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

TMF Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 2 juillet 2012, les décisions suivantes ont été prises:

Monsieur, Marcus Jacobus Dijkerman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu en tant que président du conseil d'administration avec effet au 20 juin 2012. Son mandat viendra à échéance conjointement avec son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société

Marcus Jacobus Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2012116184/15.

(120155910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

JER Europe Fund II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 103.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012116496/10.

(120157136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Jet Discount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116497/10.

(120157164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Krokus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.357.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116502/9.

(120157071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Lansvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012116524/10.

(120157110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

P. M. F. E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 171.302.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Michèle PETIT, assistante commerciale, née le 7 octobre 1981 à Saint-Cyr-l'Ecole (France), demeurant à F-28260 Anet, ZA route d'Oulins, ici représentée par Monsieur Patrick WANT, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26 rue Glesener, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 août 2012,

2.- Monsieur Elric FARCE, ferrailleur, né le 3 avril 1981 à Clamart (France), demeurant à F-28260 Anet, ZA route d'Oulins, ici représentée par Monsieur Patrick WANT, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26 rue Glesener, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 août 2012.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit tel que permis par la Loi et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Elle pourra également accorder toute assistance au moyen de services de consultance ou par tout autre moyen à ses filiales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «P. M. F. E. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Michèle PETIT, précitée,	50 parts
Monsieur Elric FARCE, précité,	50 parts
Total parts sociales:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Elric FARCE, ferrailleur, né le 3 avril 1981 à Clamart (France), demeurant à F-28260 Anet, ZA route d'Oulins, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Jean-Marc WANT, expert - comptable, né le 1^{er} septembre 1974 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

3) La société aura son siège social à L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick Want, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41287. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116070/122.

(120156389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Le Millénaire Restaurant s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, Hannert der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 96.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116526/10.

(120156791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

LJMF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.185.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012116527/10.

(120156654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1969 du 13 septembre 2007.

Les comptes annuels abrégés de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Lowry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012116657/14.

(120157187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

AMA Trading Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 549, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.252.

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Rudi Andréa RUSSO, entrepreneur, né à Jumet (Belgique) le 18 février 1955, demeurant à B-2230 Herselt, Provincibaan, 51,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Le comparant préqualifié, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "AMA Trading Group S.à r.l." (numéro d'identité 2011 24 33 377), avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.252, constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch, en remplacement du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, dépositaire de la minute, en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2578 du 24 octobre 2011,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales

Monsieur Rudi Andréa RUSSO, comparant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cent (100) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "AMA Trading Group S.à r.l.", à Monsieur Adnan ALI, indépendant, né à Abbottabad (Pakistan) le 30 mai 1980, demeurant à B-1082 Bruxelles, Chaussée de Gand, 1033, ici présent et qui accepte.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "AMA Trading Group S.à r.l.", ici représentée par sa gérante unique Madame Fatima-Zohra HDIDOUAN, ci-apès qualifiée, elle-même représentée par Monsieur Adnan ALI en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 juillet 2012, laquelle demeurera annexée aux présentes, déclare accepter la présente cession de parts sociales.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales appartiennent pour la totalité à Monsieur Adnan ALI, préqualifié.

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Adnan ALI, seul associé de la société "AMA Trading Group S.à r.l.", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société à L-4832 Rodange, 549, route de Longwy et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Rodange."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Fatima-Zohra HDIDOUAN comme gérante unique de la société et de lui donner décharge de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée:

a) en qualité de gérante technique:

Madame Fatima-Zohra HDIDOUAN, entrepreneur, née à Tanger (Maroc) le 24 septembre 1970, demeurant à B-1030 Bruxelles, 7, rue Iwan Gilkin.

La gérante technique exercera son mandat à titre gratuit,

b) en qualité de gérant administratif: Monsieur Adnan ALI, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Monsieur Adnan ALI, préqualifié, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et suite à la cession de parts qui précède, être le bénéficiaire actuel réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RUSSO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 08 août 2012. Relation: CAP/2012/3096. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012116237/70.

(120156007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Logan Estates, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour LOGAN ESTATES, S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012116529/13.

(120156603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116530/9.

(120156684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Maison Renée Berens Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 78, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.751.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2012116543/11.

(120157081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Marco Boesen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 133.529.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116535/10.

(120156666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116542/9.

(120156618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Red Hook Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012116615/13.

(120157240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Majer Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 109, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 140.924.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 septembre 2012. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2012116544/10.

(120157143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 58.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116545/9.

(120157312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116547/10.

(120157022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

aeris CAPITAL Sustainable Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 165.995.

Die Gesellschafter beschließen, nachdem Herr Kai Braun sein Amt als Geschäftsführer zum 31. Mai 2012 niedergelegt hat, Herrn Achim Welschoff, geboren am 16. August 1965 in Trier, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Juni 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2012..

Für aeris CAPITAL Sustainable Impact

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012115692/15.

(120156212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.
